

Conseil d'établissement



Procès-verbal de la rencontre du 6 juin 2023

Étaient présents :

Marie-Pier Drolet, parent	Sissie Pelletier, enseignante
David Routhier, parent	Marie-Monique Lepage, enseignante
Steve Harvey, parent	Isabelle Carrier, personnel de soutien
Karine Dombrowski, parent	Audrey Garneau, service de garde
Sabrina Charest, parent	Henriette Lafond, communauté
Erik Langevin, directeur	Claude de Champlain, communauté
Anne-Marie Gendron, directrice-adjointe	

Était absent : Karine Fortin

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.

Après vérification du quorum, la réunion débute à 18h48.

2. Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par David Routhier et résolu d'adopter l'ordre du jour.

CE-23-06-01

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2023.

Après validation auprès de l'ensemble des membres du conseil, il est proposé par Karine Dombrowski et résolu d'adopter le procès-verbal du 4 avril 2023.

CE-23-06-02

Adopté à l'unanimité

4. Suivi au procès-verbal du 4 avril 2023.

7- Organisation scolaire 2023-2024: 508 élèves sont inscrits et admis pour la prochaine année.

14- Autres sujets : Au nom de toute son équipe, le directeur remercie le CE pour la récompense Fendel et Lilo offerte au personnel au mois de mai dernier.

5. Affectation de la direction en 2023-2024

Après 13 années passées en tant que directeur de l'école de l'Accueil, Monsieur Langevin nous informe qu'il a accepté un nouveau défi, soit la direction par Intérim de l'école Boudreau, pour la période du 1^{er} août 2023 au 1^{er} février 2024. Si tout se déroule comme prévu, il sera de retour juste à temps pour la période d'inscription de l'an prochain, au début du mois de février 2024.

En son absence, monsieur Langevin sera remplacé par madame Lily-Christine Poitras, actuellement directrice-adjointe à l'école primaire du Val-Joli. Madame Poitras connaît bien notre école car elle habite St-Émile et ses enfants ont fréquenté l'école de l'Accueil.

Quant à madame Anne-Marie Gendron, elle a été reconduite dans ses fonctions à l'école de l'Accueil pour une 4^e année. Madame Gendron, représente bien l'avenir de notre école avec son dynamisme, son expertise et sa vision pédagogique exceptionnelle.

Avec madame Gendron et madame Poitras, l'école de l'Accueil aura la chance de compter sur une équipe de direction de grande qualité pour l'année scolaire 2023-2024 nous leur souhaitons beaucoup de plaisir et de succès!

6. Trésorerie du conseil d'établissement.

Présentation de l'état de situation au 1^{er} juin 2023 par monsieur Langevin. Le CE a un solde en banque de 1 335,00 \$ en date d'aujourd'hui.

Il est proposé par Marie-Pier Drolet et résolu d'approuver que le souper reconnaissance de fin d'année soit payé par le CÉ.

CE-23-06-03

Adopté à l'unanimité

7. Adoption du budget annuel de l'école.

Le directeur présente un résumé du budget de l'école en 2023-2024. Il s'agit du sommaire des revenus et des dépenses de l'école.

L'élément principal qui est à retenir de ce budget, c'est le retour à l'équilibre budgétaire. Également, notons encore une fois une importante participation financière de l'école au regard des services directs aux élèves. Monsieur Langevin prévoit une participation de près de 124 193 \$ au budget initial de l'école de 2023-2024 afin d'ajouter des services.

Il est proposé par David Routhier et résolu d'adopter le budget annuel de l'école.

CE-23-06-04

Adopté à l'unanimité.

8. Approbation des frais chargés aux parents.

Monsieur Erik Langevin rappelle les principes d'encadrement des frais chargés aux parents et présente ensuite les listes de fournitures scolaires ainsi que les autres frais à approuver.

Il est proposé par Steeve Harvey et résolu d'approuver les frais chargés aux parents pour l'année scolaire 2023-2024.

CE-22-06-05

Adopté à l'unanimité.

9. Approbation des règles de fonctionnement du service de garde.

Madame Audrey Garneau présente les règles de fonctionnement du service de garde établies avec la direction de l'école. De nouveaux tarifs pourraient être adoptés d'ici la prochaine rentrée scolaire, notamment pour les élèves inscrits de façon sporadique.

Il est proposé par M. Claude de Champlain et résolu d'approuver les règles de fonctionnement du service de garde.

CE-23-06-06 Adopté à l'unanimité.

10. Consultation du Centre de services sur le règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves

Le document reçu en lien avec cette consultation est présenté par la direction.

Considérant les commentaires reçus, il est proposé par Sabrina Charest et résolu de donner une recommandation favorable.

CE-23-06-07 Adopté à l'unanimité.

11. Information des représentants de la communauté.

***Chevaliers de Colomb** : M. de Champlain nous rappelle de ne jamais hésiter à leur référer des familles dans le besoin. En effet, ils peuvent aider ces familles plus démunies en leur offrant des fournitures de toutes sortes, de la nourriture, du mobilier, etc.*

***Club Optimisme** : Le concours Ministars a eu lieu le 22 avril dernier. Le spectacle mettait en scène 26 jeunes artistes de St-Émile. Ce fut un beau succès!*

Appréciation Jeunesse : Au cours du mois de juin, 73 enfants de Saint-Émile (un enfant par classe) recevront des méritas et des prix pour souligner leur épanouissement global et leur mérite en lien avec leur attitude positive, le tout afin de valoriser leurs efforts dans leur cheminement scolaire.

Une activité de canotage parent-enfant est organisée par le Club Optimiste le 10 juin prochain chez Canot Légaré.

12. Information de la représentante au comité de parents.

Madame Dombrowski nous informe de quelques modifications au PEVR suite à la consultation massive qui a eu lieu dans les derniers mois.

13. Adoption du rapport annuel

Point reporté en octobre.

CE-23-06-08 Adopté à l'unanimité.

14. Autres informations de la direction.

Aucune information.

15. Autres sujets.

Aucune information.

16. Proposition de la levée de l'assemblée et rappel de la date de la prochaine réunion.

À 20h38 est proposé par Marie-Pier Drolet et résolu de lever l'assemblée.

CE-23-06-09 Adopté à l'unanimité.